

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 11 juillet 2022 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur des demandes de dérogations mineures pour les dossiers ci-dessous mentionnés. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogations mineures décrites ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville

ADRESSE CIVIQUE : 371, rue de la Mennais – Matricule : 4723-25-8568;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 5 957 747 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment principal (vestiaire) dont l'implantation ne respectera pas les marges de recul avant et arrière minimales autorisées par le règlement de zonage no. 622, article 5.3.2 et la grille des usages pour la zone P10 :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 7,5 m

- Marge de recul avant minimale demandée : 2,9 m

- Marge de recul arrière minimale autorisée : 6,0 m

- Marge de recul arrière minimale demandée : 3,4 m

ADRESSE CIVIQUE : 100, place de Grand-Pré – Matricule : 4723-62-5035;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 4 846 342 et 4 846 343 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (garage annexé), lequel garage ne respectera pas la superficie maximale pour un usage résidentiel unifamilial et pour un terrain de moins de 2 000 m², autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 7.2.4, paragraphe a) :

- Superficie maximale autorisée : 80 m²

- Superficie maximale demandée : 113 m²

ADRESSE CIVIQUE : 461, rue Notre-Dame Nord – Matricule : 4825-10-3271;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Les lots 4 409 761 et 4 846 385 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser le nombre de bâtiments principaux par terrain, lequel ne respecte pas le règlement de zonage no. 622, article 7.1.2 :

- Nombre maximal de bâtiments principaux par terrain autorisé : 1

- Nombre maximal de bâtiments principaux par terrain demandé : 2

Fait et signé à Louiseville
Ce 22^e jour du mois de juin 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière